

Procédure de demande et d'évaluation pour un prêt d'amorçage-investissement

Ce document expose en détail comment votre entreprise peut présenter une demande de [prêt d'amorçage-investissement](#), et donne d'autres précisions sur les différentes étapes de la procédure d'évaluation.

Veuillez noter qu'il s'agit d'une procédure sélective ; compte tenu du grand nombre de demandes et de la disponibilité limitée des ressources, toutes les candidatures ne seront pas retenues.

Étape 1 : examen préliminaire

Contactez notre équipe et présentez votre argumentaire et des informations générales sur votre entreprise en utilisant le lien ci-dessous.

Veuillez vous inscrire pour [créer un compte](#) et gérer votre demande. Si vous possédez déjà un compte, [connectez-vous](#) simplement à l'aide de vos identifiants. Une fois connecté, sélectionnez le « Formulaire d'examen préliminaire pour un prêt d'amorçage-investissement de la BEI » (ne sélectionnez pas « Demande de financement »).

Étape 2 : présentation lors d'un appel vidéo

Si elle répond aux [critères applicables aux prêts d'amorçage-investissement](#), votre entreprise sera conviée à un appel vidéo de présentation (30-60 min) avec l'un de nos collègues de l'équipe concernée.

Étape 3 : formulaire de demande

Suite à l'appel de présentation, vous pourrez soumettre un dossier complet de demande de prêt d'amorçage-investissement en [accédant à votre compte](#). Remplir le formulaire de demande peut nécessiter une mobilisation supplémentaire de votre entreprise ; aussi, nous vous recommandons vivement de ne passer à cette étape **qu'après** avoir obtenu une confirmation de notre équipe, comme décrit à l'étape 1 ou 2.

Une fois connecté à votre compte, sélectionnez le « Formulaire de demande d'un prêt d'amorçage-investissement de la BEI » (ne sélectionnez pas « Demande de financement »).

Étape 4 : formulaire d'admissibilité

Les entreprises admissibles à un prêt thématique d'amorçage-investissement devront remplir un formulaire d'admissibilité, qui sera présenté pour examen à la BEI et la Commission européenne. Nos collègues vous signaleront qu'il faut faire cette démarche après avoir examiné votre dossier de candidature complet.

Étape 5 : décision

Évaluation de l'intérêt du projet sur la base des informations reçues.

Étape 6 : audit préalable technique, financier et commercial

Étape 7 : relevé indicatif des termes et conditions (non signé)

Étape 8 : approbation finale

Étape 9 : audit préalable juridique, rédaction et signature du contrat de financement

Étape 10 : décaissement